

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

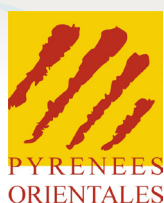
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COOPÉRATIVES

ASSOCIATIONS

MUTUELLES

FONDATIONS



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
Languedoc-Roussillon

Introduction

L'économie sociale correspond aux entreprises de droit privé reposant sur des formes de propriété collective et donnant la primauté au projet sur le capital, soit les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations (dans l'ordre chronologique de leur participation aux instances représentatives de l'économie sociale).

Dans le contexte de crise économique et financière que traverse aujourd'hui l'Europe, les spécificités et atouts de ces entreprises, notamment leur caractère non délocalisable, ressortent encore plus clairement que par le passé. Ceci peut expliquer qu'un nombre croissant de Collectivités territoriales, dont le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, manifestent un vif intérêt à leur égard et s'attachent à les prendre en compte dans leur politique de développement économique. Au sein de ce département, cet intérêt s'est traduit par la création, début 2010, d'un « Pôle de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) » qui rassemble, autour du Conseil Général, du réseau « Accueil Entreprises 66 » et de la Chambre régionale de l'économie sociale Languedoc-Roussillon (Cres LR), plusieurs têtes de réseau et organismes d'accompagnement et d'appui aux initiatives relevant du champ de l'ESS (CI&RA 66, Scop Entreprises LR, Perspectives, Accès 66 Boutiques de Gestion...). Ce Pôle s'est doté d'un programme d'actions comportant quatre priorités:

- La promotion de l'ESS dans les territoires des Pyrénées-Orientales.
- L'animation du tissu des entreprises de l'ESS au moyen de rencontres régulières et de la publication d'outils de communication.
- La professionnalisation des acteurs, en particulier au travers de la création, avec l'Université Perpignan Via Domitia, d'un

Diplôme d'Université « Conduite de projets en ESS ».

- L'accompagnement de projets et l'appui à la consolidation des entreprises.

Cette importante dynamique a incité la Cres LR à réaliser le présent Panorama départemental, lequel s'inscrit dans la série des études statistiques produites par son Observatoire (Ores LR). Ces études reposent sur l'exploitation et l'analyse de données obtenues auprès de l'Insee via une commande commune passée par le réseau formé, d'une part, de l'Oness¹, porté par le Conseil National des Cres, et, d'autre part, des Ores, portés par les Chambres régionales.

L'économie sociale étant difficilement appréhendable par le système statistique standard, cette commande a donné lieu à des traitements particuliers, en vue de limiter les cas d'occurrence du secret statistique², mais tous n'ont cependant pas pu être éliminés.

La présente étude repose sur des données relatives à l'année 2010, les plus récentes actuellement disponibles, pour celles issues du fichier Clap (Connaissance locale de l'appareil productif). Les données issues du fichier des DADS (Déclarations automatisées des données sociales) portent quant à elles sur l'année 2009. Ces dernières données étant mobilisées pour rendre compte de certaines caractéristiques structurelles de l'emploi, qui évoluent peu d'une année sur l'autre, ce décalage n'est guère dommageable pour la qualité des résultats présentés.

1 Observatoire national de l'économie sociale et solidaire.

2 Le secret statistique s'applique dans les cas suivants: aucune case (obtenue par croisement d'indicateurs) ne doit comporter moins de 5 salariés ou postes ; aucun salarié ou poste ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale d'une case ; aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements ; aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

Sommaire

Introduction	2
Données territoriales de cadrage	4
Chiffres clés et poids de l'économie sociale	5
Composition et place de l'économie sociale	6
Composition selon la forme juridique des établissements	6
Composition selon les secteurs d'activité	8
Place de l'économie sociale dans les secteurs d'activité	9
Caractérisation de l'emploi	10
Répartition des effectifs par catégorie	10
Répartition des effectifs par sexe	11
Répartition des effectifs par tranche d'âge	11
Conditions d'emploi	12
Nature du contrat de travail	12
Conclusion	14

Données territoriales de cadrage

226 communes

454 000
habitants

une population qui croît de + 1,4 % en moyenne
10 000 nouveaux arrivants par an

26 000
entreprises

2 pôles de compétitivité : DERBI et Q@LIMED
95 % de Très Petites Entreprises (TPE)
6115 créations d'entreprises par an

4 millions

de touristes / an

2^{ème} département français
pour l'agriculture biologique

1^{er} port fruitier

de Méditerranée en France

Chiffres clés et poids de l'économie sociale

Indicateurs	Economie sociale (ES)	Privé hors ES	Public	Total général
Etablissements employeurs	1 674	15 571	1 240	18 485
Effectifs au 31/12	15 951	71 124	36 674	123 749
Effectifs ETP	13 858	65 058	34 142	113 058
Rémunérations brutes (K€)	366 756	1 760 942	954 894	3 082 592

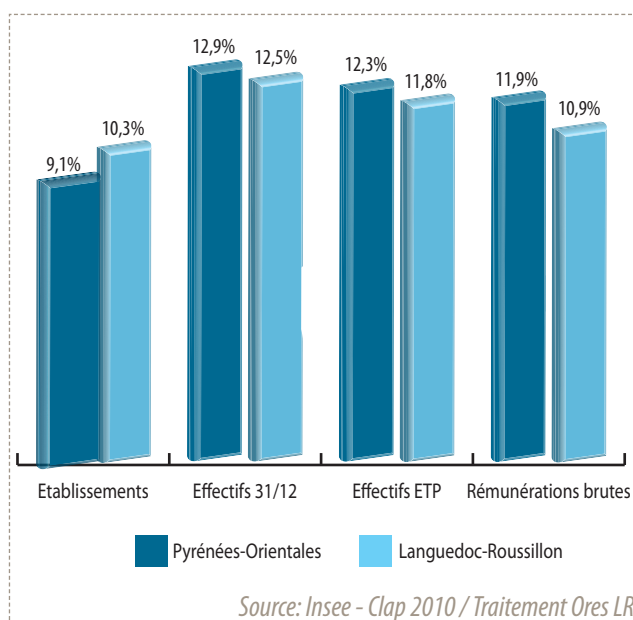
Source: Insee - Clap 2010 / Traitement Ores LR

En termes d'effectifs, l'économie sociale représente dans le département un poids très comparable à ce que l'on observe à l'échelle régionale, soit autour de 12 % du total. Des différentiels, certes assez réduits, se font en revanche jour s'agissant des établissements et des rémunérations brutes:

→ L'économie sociale occupe, dans le total des établissements employeurs, une place plus réduite au niveau départemental que régional : 9,1 % contre 10,3 %. Rapproché au fait que le poids de l'économie sociale dans le total de l'emploi est quasiment identique à ces deux échelons, on peut déduire de ce résultat que les établissements de l'économie sociale possède, en moyenne, une taille assez importante dans les Pyrénées-Orientales.

→ Dans l'ensemble des rémunérations, la part de celles versées par les entreprises de l'économie sociale est sensiblement plus élevée au niveau départemental que régional: 11,9 % contre 10,9 %. Rapproché à nouveau au fait que le poids de l'économie sociale dans le total de l'emploi est quasiment identique à ces deux échelons, on peut déduire de ce résultat que le montant des rémunérations est, en moyenne,

Poids comparé de l'économie sociale dans les Pyrénées-Orientales et en Languedoc-Roussillon



relativement plus élevé au sein de l'économie sociale des Pyrénées-Orientales par rapport à ce que l'on observe au niveau régional.

Indicateurs	Pyrénées-Orientales	Région LR
Population	445 890	2 610 890
Effectifs ETP de l'économie sociale pour 1 000 hab.	31,1	31,5
Effectifs ETP de l'économie privée hors ES pour 1 000 hab.	145,9	153
Effectifs ETP de l'économie publique pour 1 000 hab.	76,6	81

Source: Insee - Clap 2010 / Traitement Ores LR

Le rapprochement avec les données relatives à la population montre que le ratio des effectifs ETP de l'économie sociale pour 1 000 habitants est quasiment similaire dans les Pyrénées-Orientales et en Languedoc-Roussillon. A contrario, les ratios correspondants sont plus réduits à l'échelon du département qu'à celui de la région pour le reste de l'économie privée comme pour l'économie publique. S'agissant de cette dernière, cette sous-représentation peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait qu'en tant que chef-lieu de la région, l'agglomération de Montpellier concentre un nombre important d'emplois publics.

Composition et place de l'économie sociale

Composition selon la forme juridique des établissements

	Etablissements employeurs	Effectifs ETP	Rémunérations brutes (K €)
Coopératives	193	2 902	100 905
Mutuelles	36	537	17 689
Associations	1 439	10 356	246 513
Fondations	6	63	1 649

Source: Insee - Clap 2010 / Traitement Ores LR

En termes d'établissements employeurs, la composition de l'économie sociale départementale est très comparable à celle observée à l'échelle régionale.

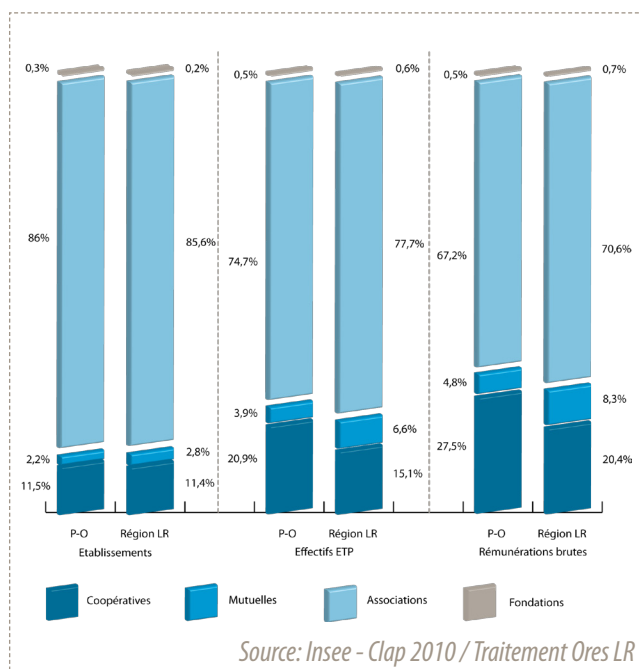
En revanche, des différences assez significatives apparaissent pour ce qui est des effectifs ETP:

→ Le poids de la composante coopérative est plus élevé dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon: 20,9 % contre 15,1 %.

→ Le poids de la composante mutualiste s'avère, en revanche, sensiblement plus réduit à niveau du département que de la région: 3,9 % contre 6,6 %.

→ La place occupée par la composante associative est un peu moins importante dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon: 74,7 % contre 77,7 %. On peut estimer que les écarts observés selon les échelons géographiques sont pour une bonne part la résultante des différences

Poids comparé des composantes de l'économie sociale dans les P-O et en Languedoc-Roussillon



constatées pour les deux composantes précédentes: les associations sont en effet réparties de façon assez homogène sur l'ensemble du territoire, alors que c'est beaucoup moins le cas pour les coopératives et les mutuelles.

→ Quant aux fondations, qui représentent une très faible part du total des effectifs de l'économie sociale, leur poids est quasi identique au niveau du département et de la région: respectivement, 0,5 % et 0,6 %.

La comparaison entre la place qu'occupe chacune des composantes de l'économie sociale dans le total des effectifs ETP avec celle qu'elle représente dans l'ensemble des rémunérations versées permet d'établir les constats suivants:

→ La composante coopérative représente une part significativement plus importante en termes de rémunérations que d'effectifs. Le montant moyen des rémunérations y est donc relativement élevé, atteignant 34,8 K €. Ce niveau est nettement plus important qu'à l'échelle de l'ensemble de l'économie sociale (26,5 K €), mais aussi qu'à celle du reste de l'économie privée (27 K €) ou de l'économie publique (27,9 K €).

→ La composante mutualiste occupe une place un peu plus importante dans le total des rémunérations que dans l'ensemble des effectifs. Le montant moyen des rémunérations s'y établit à 32,9 K €, soit là encore un niveau significativement plus élevé que dans l'ensemble de l'économie sociale ainsi que dans le reste de l'économie privée ou dans l'économie publique.

→ La composante associative représente une proportion moins importante en termes de rémunérations brutes que d'effectifs. Le montant moyen des rémunérations y est donc relativement réduit, s'établissant en l'occurrence à 23,8 K €. Ce montant est plus faible que dans l'ensemble de l'économie sociale ainsi que dans le reste de l'économie privée et dans l'économie publique.

→ Quant aux fondations, leur part dans l'ensemble des rémunérations versées au sein de l'économie sociale est légèrement supérieure à leur part dans le total des effectifs. Égal à 26,2 K €, le montant moyen des rémunérations dans ces entreprises apparaît très proche de celui obtenu à l'échelle de l'ensemble de l'économie sociale départementale.

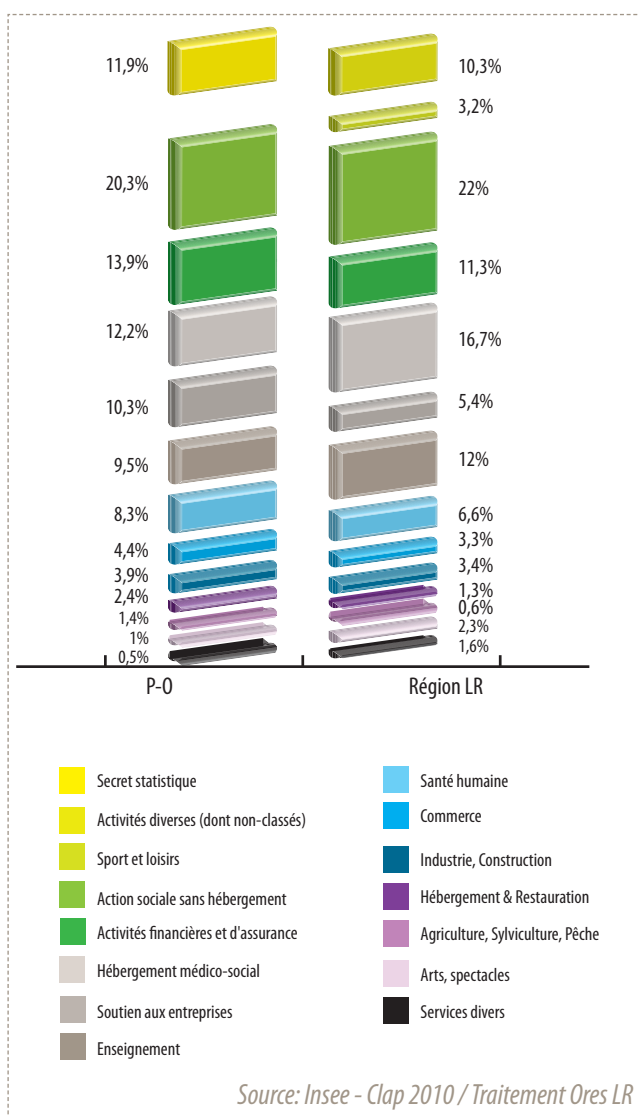
Au final, il ressort de ces éléments que le montant moyen des rémunérations s'avère très différencié selon les composantes juridiques de l'économie sociale, ce qui est à mettre en relation avec la spécialisation sectorielle de chacune d'entre elles (cf. infra). Au niveau de l'ensemble du champ, étant donné le poids très élevé que représentent les associations dans le total des effectifs, le niveau moyen des rémunérations est en grande partie déterminé par ces dernières.

Il est à noter que pour chaque composante de l'économie sociale, la configuration constatée au niveau départemental est très comparable à celle observée au niveau régional. Ces types de résultats sont d'ailleurs valables à l'échelle de la France dans son ensemble, comme l'Insee l'a récemment montré¹.

¹ Cf. Insee Première n° 1390, février 2021: « L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale ».

Composition selon les secteurs d'activité

Répartition comparée des effectifs de l'économie sociale dans les P-O et en LR



La répartition des effectifs ETP de l'économie sociale par secteur d'activité, au niveau du département, présente des similitudes, mais aussi quelques différences, avec celle observée à l'échelle régionale:

Au titre des similitudes:

→ Le secteur de l'action sociale sans hébergement arrive dans les deux cas en tête dans le total des effectifs de l'économie sociale, avec des ratios assez comparables dans les Pyrénées-Orientales et en Languedoc-Roussillon: respectivement 20,3 % et 22 %.

→ Le secteur «Industries & Construction», qui inclut notamment l'industrie agroalimentaire, à laquelle appartiennent la plupart des coopératives agricoles, représente un poids quasi identique au niveau du département et de la région: respectivement 3,9 % et 3,4 %.

Au titre des différences:

→ Le secteur du soutien aux entreprises occupe une place deux fois plus importante dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon: 10,3 % contre 5,4 %. Un facteur susceptible d'expliquer, au moins en partie, cette différence, tient en ce que les groupements d'employeurs, qui sont inclus dans ce secteur, semblent assez développés au niveau départemental.

→ Le poids du secteur des activités financières et d'assurance est sensiblement plus élevé dans les Pyrénées-Orientales que dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon: 13,9 % contre 11,3 %. Ce différentiel peut s'expliquer par le fait que l'agglomération de Perpignan accueille les sièges régionaux de plusieurs banques coopératives (Banque Populaire du Sud, Crédit Agricole du Roussillon). Ce facteur explique aussi, au moins partiellement, le relatif développement de la composante coopérative dans les Pyrénées-Orientales.

Par ailleurs, cette forte présence des coopératives dans le domaine bancaire contribue à expliquer le niveau relativement élevé des rémunérations au sein de la composante coopérative, et ce quel que soit l'échelon géographique concerné (cf. supra).

→ La part du secteur de l'hébergement médico-social et social est significativement plus réduite dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon: 12,2 % contre 16,7 %. A contrario, le secteur de la santé humaine apparaît sensiblement plus développé au niveau du département que de la région: 8,3 % contre 6,6 %.

→ Le secteur de l'enseignement et celui des arts et spectacles apparaissent moins développés dans l'économie sociale à l'échelle du département que de la région: respectivement, 9,5 % contre 12 % et 1 % contre 2,3 %.

L'analyse comparative à laquelle nous venons de procéder est rendue incomplète par l'occurrence de cas de secret statistique au niveau départemental.

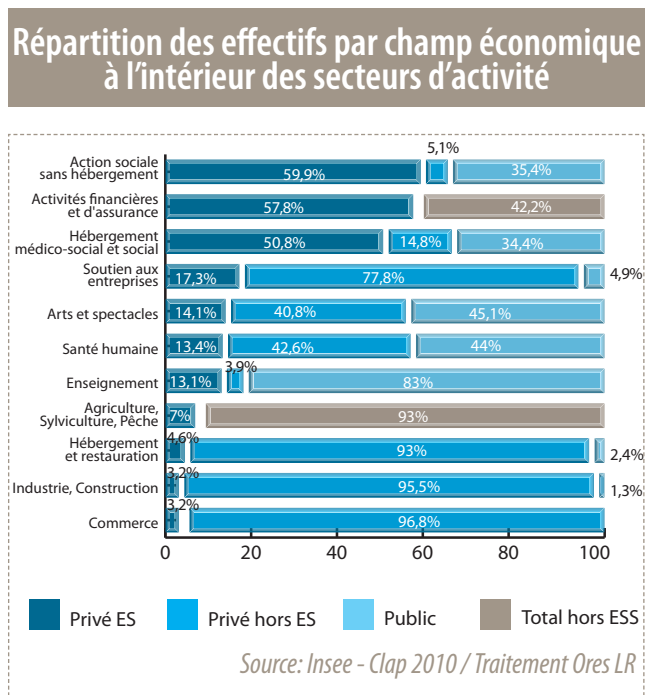
Ces cas concernent deux secteurs:

➔ Celui du sport et des loisirs, qui, d'une manière générale, représente une proportion relativement faible du total des effectifs de l'économie sociale. Le ratio correspondant s'établit ainsi à 3,2 % au niveau régional.

Celui des activités dites non classées ailleurs (n.c.a), soit les associations possédant un code APE 94.99Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Cet intitulé très général ne dit rien de l'activité effectivement exercée par ces établissements, ce qui constitue évidemment un obstacle par rapport à la connaissance statistique que l'on peut acquérir du champ de l'économie sociale. Constatant de plus qu'une « proportion non négligeable » de ces associations est versée à tort en 94.99Z, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a recommandé à l'Insee de réduire au maximum le poids de cette catégorie résiduelle¹.

¹ Rapport du groupe de travail du Cnis « Connaissance des associations », décembre 2010. Pour expliquer cet état de fait, les rapporteurs invoquent le fait que les informations fournies aux gestionnaires du répertoire Sirene (Insee) ne sont pas toujours suffisamment précises, et qu'ils n'ont pas le temps nécessaire pour effectuer des recherches plus approfondies.

Place de l'économie sociale dans les secteurs d'activité



La répartition des effectifs ETP par champ économique, à l'intérieur des secteurs d'activité,

permet de faire les constats suivants:

➔ L'économie sociale occupe une place prépondérante dans trois d'entre eux:

➔ L'action sociale sans hébergement, où elle représente 59,5 % du total de l'emploi. On notera toutefois que cette proportion est nettement inférieure à celle enregistrée au niveau régional, où elle atteint 67,7 %. A contrario, on constate un développement plus marqué de l'économie publique, qui occupe 35,4 % des effectifs du secteur, contre 26,6 % en Languedoc-Roussillon.

➔ Les activités financières et d'assurance, où elle représente 57,8 % de l'emploi. Ce ratio est significativement plus élevé qu'au niveau régional, où il s'établit à 47,3 %. Ce différentiel est imputable, au moins en partie, à la présence à Perpignan de plusieurs sièges régionaux de banques coopératives (cf. supra).

➔ L'hébergement médico-social et social, où elle représente 50,8 % du total de l'emploi. Comme pour l'action sociale sans hébergement, cette proportion est inférieure à ce que l'on observe à l'échelon régional, où le ratio correspondant s'élève à 58,9 %. La relative faiblesse de ce secteur d'activité dans le total des effectifs de l'économie sociale départementale (cf. supra) contribue évidemment à expliquer ce résultat. Là encore, cette sous-représentation de l'économie sociale à l'intérieur de ce secteur d'activité s'accompagne d'un assez fort développement de l'économie publique: celle-ci occupe 34,4 % des effectifs dans le département, contre 28 % en région.

➔ Avec 17,3 % du total des effectifs du secteur du soutien aux entreprises, l'économie sociale y apparaît significativement plus développée dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon, où le ratio correspondant s'établit à seulement 7,4 %. Cette différence renvoie, au moins en partie, à ce que l'on a dit plus haut sur le fait que le département compte un nombre assez important de groupements d'employeurs.

➔ L'économie sociale représente 14,1 % de l'emploi dans le secteur des arts et spectacles, soit une proportion nettement inférieure à celle enregistrée au niveau régional, où le ratio correspondant s'élève à 36,9 %. L'ampleur de ce différentiel est tel qu'il ne saurait uniquement s'expliquer par le fait que ce secteur représente, au sein des effectifs de l'économie sociale, un poids moins élevé dans le département

qu'en région (cf. supra). Ce résultat suggère que c'est l'ensemble de ce secteur, tous champs économiques confondus, qui s'avère relativement peu développé dans les Pyrénées-Orientales, de sorte que celui-ci pourrait éventuellement receler des marges de croissance potentielles pour l'économie sociale départementale.

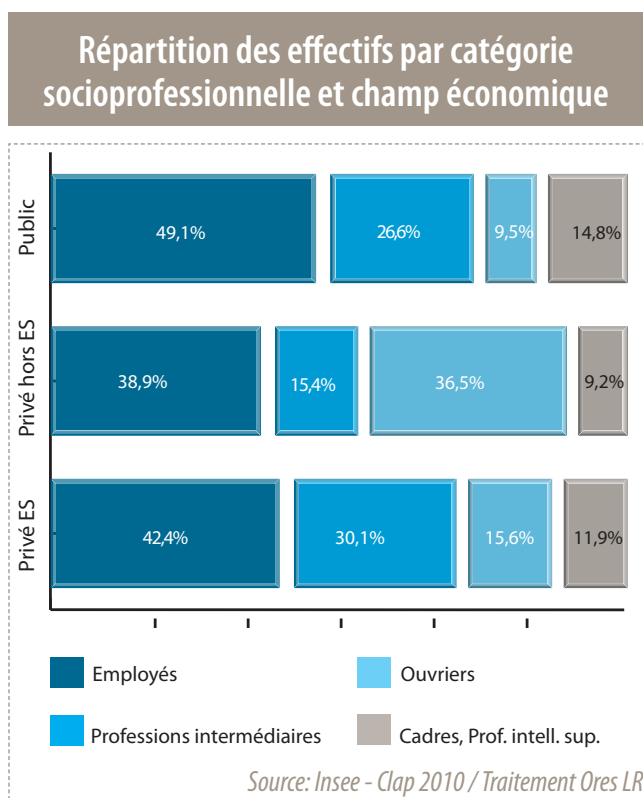
→ La place de l'économie sociale dans le secteur de la santé humaine est sensiblement plus importante dans le département qu'en région: 13,4 % contre 10,4 %. A contrario, dans le secteur de l'enseignement, l'économie sociale occupe une moindre place au

niveau du département qu'à celui de la région: 13,1 % contre 16 %. Dans les deux cas, ces différentiels sont tout à fait logiques par rapport aux constats ayant été établis lorsqu'ont été comparé le poids que représente chacun de ces secteurs à l'échelon du département d'une part, à celui de la région d'autre part (cf. supra).

Pour ce qui est des autres secteurs d'activité considérés, l'économie sociale occupe une place très réduite, aussi bien dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon (ce qui est valable aussi pour la France entière).

Caractérisation de l'emploi

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle



La répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle (CS) fait apparaître des profils nettement différenciés selon les champs économiques considérés:

→ Les employés représentent 42,4 % des postes dans l'économie sociale, soit un pourcentage sensiblement plus élevé que dans le reste de l'économie privée (38,9 %) et sensiblement inférieur

au ratio correspondant dans l'économie publique (49,1 %).

→ Le poids des professions intermédiaires dans l'économie sociale (30,1 %) est nettement plus élevé que dans le reste de l'économie privée (15,4 %) et sensiblement plus important que dans l'économie publique (26,6 %).

→ Représentant 15,6 % du total des postes, la catégorie des ouvriers occupe dans l'économie sociale une place nettement inférieure par rapport à ce que l'on observe dans le reste de l'économie privée (36,5 %) et significativement supérieure au ratio correspondant dans l'économie publique (9,5 %).

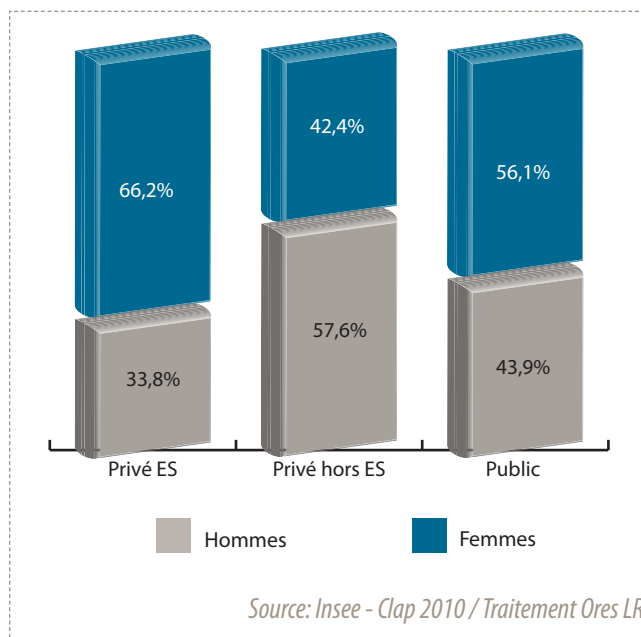
→ Enfin, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures représente dans l'économie sociale (11,9 %) une proportion sensiblement plus importante que dans le reste de l'économie privée (9,2 %) et sensiblement moins forte que dans l'économie publique (14,8 %).

Au final, il en ressort que la répartition des effectifs par CS dans l'économie sociale est relativement proche de celle observée dans l'économie publique, alors qu'elle se distingue nettement du profil obtenu pour le reste de l'économie privée. Ceci renvoie au fait que les deux premiers champs économiques sont pour l'essentiel présents dans des activités de nature tertiaire, ce qui est moins le cas pour l'économie privée hors économie sociale.

Les résultats enregistrés au niveau départemental sont tout à fait comparables à ceux obtenus à l'échelle du Languedoc-Roussillon dans son ensemble.

Répartition des effectifs par sexe

Répartition des effectifs selon le sexe des salariés par champ économique



Égal à 66,2 %, le taux de féminisation des effectifs dans l'économie sociale départementale est significativement supérieur à ce que l'on observe dans le reste de l'économie privée (42,4 %), mais aussi dans l'économie publique, où la proportion de salariés féminins est tout de même forte (56,1 %).

Ce résultat renvoie au fait que l'économie sociale est très présente dans des secteurs d'activité qui emploient traditionnellement beaucoup de femmes, au premier chef celui de l'action sociale.

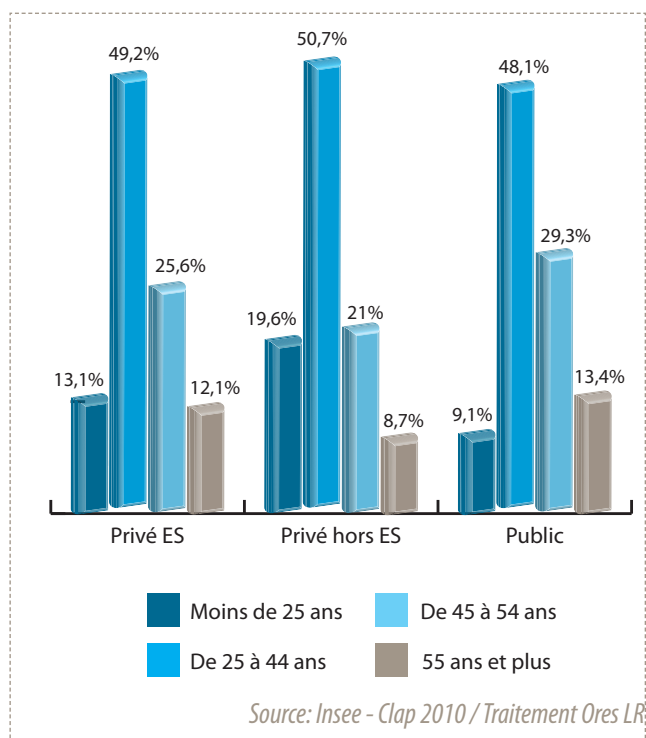
Là encore, une même configuration est observable au niveau régional et, plus généralement, quel que soit l'échelon géographique considéré.

Répartition des effectifs par tranche d'âge

La répartition des effectifs par tranche d'âge montre l'existence de différences assez significatives entre les champs économiques considérés:

→ Les salariés de moins de 25 ans représentent, au sein de l'économie sociale, une proportion (13,1 % du total des postes annuels) significativement moins élevée que dans le reste de l'économie

Répartition des effectifs selon les tranches d'âge par champ économique



privée (19,6 %) et sensiblement plus forte que dans l'économie publique (9,1 %).

→ La tranche intermédiaire des salariés dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans représente une proportion sensiblement comparable dans les trois champs économiques: entre 48 % et 51 %.

→ S'agissant des tranches d'âge supérieures, de 45 à 54 ans et 55 ans et plus, elles représentent, au sein de l'économie sociale, des proportions significativement plus fortes (respectivement 25,6 % et 12,1 %) que dans le reste de l'économie privée (21 % et 8,7 %) et sensiblement plus réduites que dans l'économie publique (29,3 % et 13,4 %).

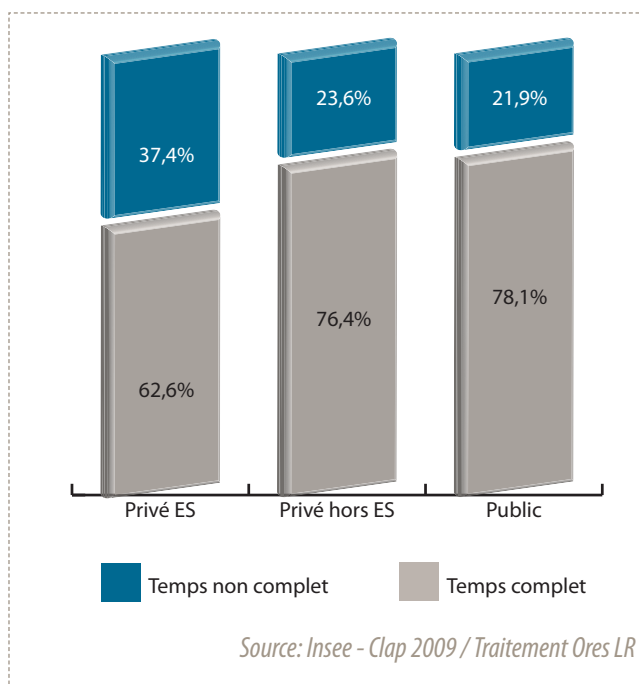
Au final, il ressort des éléments précédents que par rapport à la question du vieillissement des salariés, l'économie sociale occupe une position intermédiaire entre le reste de l'économie privée et l'économie publique. Elle devrait donc connaître, dans les années à venir, un mouvement de départs à la retraite et, partant, de renouvellement de ses salariés, assez significatif, et en tout état de cause plus marqué que dans le reste de l'économie privée. On peut ainsi estimer, de façon approximative, que

ce sont plus de 1 900 personnes qui devraient, d'ici à 2019, prendre leur retraite dans les établissements de l'économie sociale du département.

Ces constats sont tout à fait conformes à ceux que l'on peut établir au niveau régional et, plus généralement, quel que soit l'échelon géographique considéré.

Conditions d'emploi

Répartition des effectifs selon les conditions d'emploi par champ économique



Comparativement aussi bien à l'économie publique qu'au reste de l'économie privée, l'économie sociale se distingue par le fait que les salariés à temps non complet, soit pour l'essentiel à temps partiel, représentent une proportion relativement importante du total des postes: 37,4 % contre 23,6 % dans la première et 21,9 % dans la seconde.

Ce résultat s'explique par le fait que l'économie sociale est fortement présente dans des secteurs d'activité où le travail à temps partiel est traditionnellement très développé, notamment celui de l'aide à domicile (qui relève de l'action sociale sans hébergement). La présence de l'économie sociale dans ces secteurs étant en grande partie le fait des associations, ceci explique le niveau très élevé du taux d'emploi à

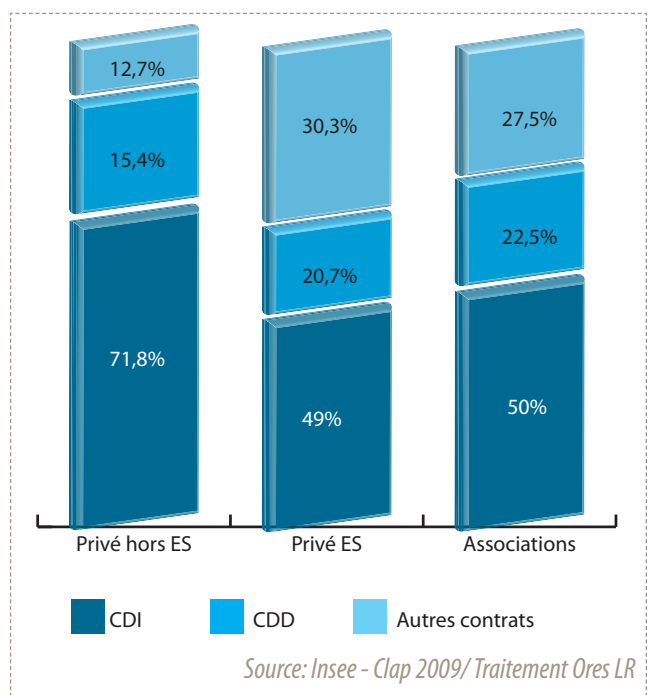
temps non complet dans la composante associative : 45,1 %. A contrario, le ratio correspondant s'avère très réduit au sein de la composante coopérative, où il s'établit seulement à 13,6 %, soit un niveau inférieur à ceux enregistrés dans l'économie privée hors économie sociale et dans l'économie publique¹

On remarquera néanmoins que même s'il est important, le taux d'emplois à temps non complet dans la composante associative est significativement inférieur dans les Pyrénées-Orientales qu'en Languedoc-Roussillon: 45 % contre 51 %. Cet écart détermine à son tour le fait que le taux d'emplois à temps non complet soit plus réduit à l'échelon du département que de la région: 37,4 % contre 44 %.

¹ Du fait de l'application de la règle du secret statistique, les résultats correspondants n'ont pas pu être calculés pour les mutuelles et les fondations. Compte tenu du faible volume d'emplois que représentent ces composantes, elles n'impactent toutefois que peu le résultat d'ensemble pour le champ de l'économie sociale. Les données disponibles au niveau régional montrent que le taux d'emplois à temps non complet est élevé dans les fondations (50 %) et dans la moyenne de l'économie sociale au sein des mutuelles (38 %).

Nature du contrat de travail

Répartition des effectifs selon la nature du contrat de travail par champ économique et dans la composante associative



Deux lacunes rendent délicat l'examen de la répartition des effectifs selon la nature du contrat de travail:

→ Les salariés des trois Fonctions Publiques sont comptabilisés dans la catégorie « Autres contrats », de sorte que les résultats obtenus pour ce champ économique ne sont pas significatifs (c'est pourquoi ceux-ci n'ont pas été portés sur le graphique ci-dessus).

→ Les résultats ne sont pas non plus significatifs pour la composante coopérative de l'économie sociale. L'explication provient de ce que beaucoup de coopératives relevant de régimes spéciaux de sécurité sociale, elles font leur déclaration auprès de la DGFIP sous un format différent de la DADS. Les données ainsi collectées par la DGFIP sont transmises à l'Insee sans qu'y figurent d'informations relatives à la nature du contrat de travail. Cette variable est alors codée « Sans contrat » dans le fichier DADS de l'Insee car, par convention, les données manquantes sont systématiquement traitées de la sorte. Cette modalité « Sans contrat » relevant de la catégorie des « Autres contrats », il en résulte que les résultats obtenus pour les coopératives ne peuvent pas, eux non plus, être pris en considération (c'est pourquoi ceux-ci n'ont pas été portés sur le graphique ci-

dessus)

Les données relatives à la composante coopérative ayant elles-mêmes un impact sur la moyenne obtenue pour l'économie sociale dans son ensemble (dont les résultats figurent néanmoins dans le graphique ci-dessus), la seule analyse légitime pouvant être faite découle de la comparaison entre la composante associative de l'économie sociale et le reste de l'économie privée. Elle permet de constater que la proportion de salariés en CDI est significativement plus réduite dans la première que dans la seconde: 50,5 % contre 65,1 %. La part des salariés en CDD étant très comparable dans les deux cas, ce différentiel renvoie au fait que la catégorie des « Autres contrats » est nettement plus développée dans la composante associative que dans l'économie privée hors économie sociale: 27,2 % contre 11,1 %. Cette catégorie recouvre treize types de situations, dont celles des salariés en contrats d'apprentissage ou en contrats aidés (Contrats Nouvelle Embauche, Contrats d'Avenir, Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi...). Sachant que les associations sont de fortes pourvoyeuses d'emplois aidés, on peut supposer que l'essentiel de l'écart constaté entre ces dernières et l'économie privée hors économie sociale leur est imputable.

Conclusion

Les résultats présentés dans ce Panorama montrent que l'économie sociale occupe une place non négligeable dans les Pyrénées-Orientales: environ 12 % des effectifs départementaux. Elle représente une part essentielle du secteur de l'action sociale, avec ou sans hébergement, ainsi que de celui des activités financières et d'assurance. Ce constat met en lumière la diversité de l'économie sociale, laquelle, même si c'est parfois au travers d'un nombre d'emplois réduit, est présente quasiment dans tous les secteurs d'activité.

Dans les grandes lignes, les résultats relatifs à l'économie sociale départementale sont assez comparables à ceux obtenus au niveau d'autres échelons géographiques, notamment celui de la région Languedoc-Roussillon. Quelques particularités sont toutefois à noter:

- le poids relativement élevé du secteur des activités financières et d'assurance, consécutif au fait que Perpignan accueille des sièges régionaux de banques coopératives ;
- le poids important du secteur des services aux entreprises, qui peut s'expliquer, en partie, par le fait que les groupements d'employeurs s'avèrent assez développés dans les Pyrénées-Orientales.

Elles n'impactent pas les caractéristiques de l'emploi dans l'économie sociale départementale, qui s'avèrent très comparables à celles observées au niveau régional. Ces caractéristiques présentent par ailleurs des spécificités marquées par rapport aux autres champs économiques, surtout comparativement au reste de l'économie privée:

- Importance de la place occupée par les professions intermédiaires.
- Importance du nombre de salariés féminins.
- Nombre relativement élevé de salariés appartenant aux tranches d'âge supérieures.
- Proportion relativement élevées de salariés travaillant à temps partiel.

Ces spécificités laissent penser que toutes les questions liées à la gestion des richesses humaines constituent un enjeu majeur pour la pérennité et le développement futur des entreprises de l'économie sociale départementale, qu'il s'agisse de professionnaliser certains salariés, de consolider des emplois ou encore d'anticiper les départs à la retraite et les renouvellements de salariés qui en découleront.

Ores LR

Observatoire régional de l'économie sociale LANGUEDOC-ROUSSILLON

Finalités

- Observer et comprendre le fonctionnement de l'économie sociale régionale.
- En anticiper les évolutions et transformations.
- Contribuer à l'orientation des choix stratégiques et de développement du secteur.

Objectifs

- Répertorier et qualifier les données statistiques portant sur l'économie sociale régionale
- Mettre en oeuvre des procédures de capitalisation et d'actualisation des données
- Produire des synthèses rendant compte des caractéristiques des l'économie sociale en Languedoc-Roussillon et ses évolutions.
- Élaborer des indicateurs permettant d'en évaluer l'importance tant du point de vue quantitatif qu'en termes d'utilité sociale.

Organisation

- Comité de pilotage: composé de représentants des pouvoirs publics et des têtes de réseaux de l'économie sociale régionale, sa mission est de définir et d'orienter le programme de travail de l'Ores LR.
- Comité scientifique et technique: composé de chercheurs et des représentants des organismes fournisseurs de données, sa mission est de contrôler la validité des méthodologies de traitement, d'aider à l'interprétation des résultats et à leur mise en perspective, sur les plans à la fois de l'analyse et de la théorie économique.
- Équipe opérationnelle: composée des permanents de la Cres LR, elle est chargée d'assurer l'animation et le fonctionnement de l'Observatoire.

Cres LR

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale Languedoc-Roussillon (Cres LR) regroupe un ensemble de réseaux coopératifs, mutualistes et associatifs qui se reconnaissent dans le concept d'économie sociale (ESS).

Elle a pour but de rassembler, défendre, promouvoir et représenter ses membres (associations, mutuelles et coopératives) en favorisant l'émergence et le développement des structures du secteur.

Parmi ses missions figure l'Ores LR.



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
Languedoc-Roussillon

68 rue Pablo Casals - 34 000 Montpellier
Tel: 04 67 60 20 28 - contact@creslr.org
www.creslr.org